

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LAYRAC SUR TARN

Le Conseil municipal se réunira le jeudi 12 mars 2020
à 18 H à la Mairie.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2020.
- 2- Approbation du compte administratif 2019.
- 3- Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier.
- 4- Demande de subvention à la Région Occitanie, au titre du Fonds Régional d'Intervention, pour la réfection de la toiture de la petite salle polyvalente.
- 5- Décision concernant la demande auprès de la préfecture, au nom de la mairie, pour l'obtention d'une licence IV.
- 6- Présentation du rapport d'activité 2019 du SDEHG.
- 7- Questions diverses

Convocation envoyée par courrier et par mail au domicile
des élus le 5 mars 2020

DATE et HEURE	Jeudi 12 mars 2020 - 18 h Conseil Municipal
Présents	Thierry ASTRUC, Gabriel ANDRIEU, Didier BESSE, Sonia GALLEGO, Alain MAUREAU, Yolande QUERTENMONT
Absents	Philippe BUSQUERE, procuration à Didier BESSE. Gilles DELMAS, Wilfrid SABIRON, Frédéric TEYSSEYRE
Ordre du jour	Voir dessus

Président de séance : ASTRUC Thierry

Secrétaire de séance : MAUREAU Alain

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 février 2020.

2 – Approbation du compte administratif, exercice 2019

Extrait de la délibération n°2020/07

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget principal relatif à l'exercice 2019 et présente le détail des dépenses effectuées et des recettes encaissées

Le Maire ayant quitté la séance et sous la présidence de M. Alain MAUREAU, 1er Adjoint, le Conseil Municipal examine l'exécution du budget qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	238 674,73 €	Dépenses	10 338,79 €
Recettes	262 867,27 €	Recettes	13 885,71 €
Excédent de clôture	24 192,54 €	Excédent de clôture	3 546,92 €
Déficit de clôture		Déficit de clôture	
Reprise des résultats antérieurs	196 490,57 €	Reprise résultats antérieurs	33 678,60 €
Résultats	220 683,11 €	Résultats	37 225,52 €
Restes à réaliser	- 4 000 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. Thierry ASTRUC le Maire, APPROUVE par 6 voix pour le compte administratif du budget communal 2019

3 – Approbation du compte de gestion du Trésorier, exercice 2019

Extrait de la délibération n°2020/08

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisé par le receveur en poste à Montastruc la Conseillère et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Le conseil municipal, considérant l'identité de valeur entre les opérations budgétaires de l'ordonnateur d'une part et du comptable public, d'autre part :

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion élaboré par le receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes pour le même exercice à celles du compte administratif.

4 – Demande de subvention à la Région Occitanie, au titre du Fonds Régional d'Intervention, pour la réfection de la toiture de la petite salle polyvalente.

Extrait de la délibération n°2020/09

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le désamiantage et les travaux de réfection de la toiture basse de la salle des fêtes, située 190 chemin de la Mongiscarde à Layrac sur Tarn.

Monsieur le Maire présente les devis effectués par la société BENEZECHTP pour le désamiantage, et par la société THYSEO pour la couverture.

Nous avons reçu les devis de la société BENEZECHTP correspondant au désamiantage d'un montant de 8 775 € HT (soit 10 530 € TTC), et de la société THYSEO correspondant aux travaux de couverture d'un montant de 9 365,31 € HT (soit 11 238,37 € TTC).

Le total des travaux s'élève donc à 18 140,31 € HT (soit 21 768,37 € TTC).

Monsieur le Maire propose de solliciter la Région Occitanie, au titre du Fonds Régional d'Intervention, pour l'attribution d'une subvention, venant épauler le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter la Région Occitanie, au titre du Fonds Régional d'Intervention, pour l'attribution d'une subvention.

5 – Décision concernant la demande auprès de la préfecture, au nom de la mairie, pour l'obtention d'une licence IV

Extrait de la délibération n°2020/10

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre du plan de soutien aux commerces mis en place à travers l'agenda rural, le Gouvernement a souhaité créer de nouvelles licences IV dans les communes de moins de 3500 habitants, qui ne disposent pas de licence IV à la date du 27 décembre 2019.

Cette demande pourra se faire suite à l'obtention par un tiers, non membre du conseil municipal, d'un permis d'exploitation.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'un projet de café associatif sur la commune, il est nécessaire de déposer un dossier de demande de licence IV auprès de la préfecture de Haute-Garonne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De déposer un dossier de demande de licence IV auprès de la préfecture de Haute-Garonne, après obtention par un tiers non membre du conseil municipal, d'un permis d'exploitation.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rattachant.

6 – Présentation du rapport d'activité 2019 du SDEHG

Monsieur le Maire a présenté le rapport d'activité du SDEHG 2019

7 - Questions diverses

Le PETR propose une convention pour accompagner la collectivité sur le diagnostic énergétique des bâtiments. Cet accompagnement est gratuit pour la commune.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve l'adhésion à cette convention, sous réserve de gratuité.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 19 h 48

Le secrétaire de séance

Alain MAUREAU – 1^{er} adjoint.

